

# Recommandations intérimaires concernant les organismes communautaires : mesures supplémentaires de prévention plus spécifiques aux organismes qui offrent de l'hébergement

30 mars 2020

## Mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail

Ces mesures s'appliquent lorsque la transmission communautaire soutenue est confirmée par les autorités de santé publique

Cette fiche est complémentaire à la fiche : [Recommandations intérimaires concernant les organismes communautaires](#). Les employeurs et les travailleurs sont invités à se référer à cette fiche pour connaître les mesures de prévention générales à adopter.

### 1. Accueil et référence de la clientèle

- Vérifier les symptômes/poser les questions : Pensez-vous faire de la fièvre? Toussez-vous (toux récente ou chronique exacerbée) Avez-vous des symptômes de grippe? Êtes-vous plus essoufflé qu'à l'habitude? Ou autres symptômes selon le site suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/#c46790>.
  - Si oui, diriger la personne symptomatique vers **une pièce réservée pour isoler les cas possibles** (voir *Aménagement des lieux*).
  - Consulter Info-Santé et Info-Social en composant le 811 ou la ligne COVID : 1 877 644-4545.

### 2. Aménagement des lieux

- Dans la mesure du possible, tenir une liste des usagers présents dans l'organisme, si cas positif de COVID-19 il sera plus facile pour la Direction de santé publique de retracer les contacts étroits du cas.
- Établir un plan de gestion des lits dans la mesure du possible et prévoir des salles d'isolement.
  - Si l'espace le permet sans limiter la capacité d'accueil, disposer les lits et les chaises à distance de 2 mètres dans la mesure du possible, ou en laissant un lit libre sur deux.
  - Disposer les lits en position « pied-pied » si possible.

#### A. Si un usager présente des symptômes suggestifs de la maladie (fièvre ou toux récente ou toux chronique exacerbée ou difficultés respiratoires) ou autres symptômes selon le site suivant :

- <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/#c46790> :
- Donner un masque de procédure (chirurgical) à la personne symptomatique, si disponible;
  - S'assurer de mettre cette personne dans une salle d'isolement désignée à cet effet en retrait des autres
  - S'assurer que le travailleur ou le bénévole qui doit interagir avec l'usager porte, dès l'entrée dans la pièce, un masque de procédure, une protection oculaire, et des gants (si des soins corporels doivent être donnés, porter aussi une blouse à manches longues par-dessus les vêtements).

- En l'absence d'un masque chirurgical et de protection oculaire, si possible, une visière qui recouvre entièrement le visage jusqu'au menton pourrait être envisagée.
- Appeler le 1 877 644-4545.

En quittant la pièce où se trouve la personne symptomatique :

- Retirer les gants, la protection oculaire et le masque de procédure (chirurgical) et, s'il y a lieu, la blouse, de façon sécuritaire<sup>1</sup> et les disposer dans une poubelle, idéalement sans contact.
- Désinfecter l'équipement réutilisable (ex. : protection oculaire ou visière si réutilisable) avec un produit adapté à l'équipement.
- Veiller au lavage des mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique après l'intervention.

**Voir la vidéo au site suivant :** [Procédure d'habillage et de déshabillage pour les précautions gouttelettes contact avec protection oculaire](#)

#### **a) En présence d'un cas confirmé**

- Isolement dans une chambre pour une personne.
- S'assurer que cette personne mange dans sa chambre.
- Rassembler dans un même secteur les chambres pour isolement pour les cas confirmés.
- L'isolement de plusieurs cas dans un même dortoir ou dans un même local pourrait être utilisé en dernier recours.
- La durée de l'isolement dépendra des recommandations de la santé publique en fonction des critères en vigueur pour lever l'isolement.
- Prévoir un transport ambulancier si les symptômes se dégradent en précisant qu'un cas de COVID-19 est suspecté.
- Si possible, avoir une toilette dédiée.
- S'assurer que les cas portent en tout temps un masque de procédure en présence d'autres personnes, lorsque toléré ou possible.

#### **b) En présence de personnes ayant été en contact avec des cas**

- Faire respecter la consigne d'isolement de 14 jours suivants le dernier jour d'exposition à risque, dans une chambre seule (hautement souhaitable).
- Rassembler dans un même secteur les chambres pour isolement pour les contacts à risque modéré ou sévère.
- L'isolement de plusieurs contacts dans un même dortoir ou dans un même local pourrait être utilisé en dernier recours
- Les cas, les contacts à risque et les autres usagers devraient être des dans des secteurs séparés.
- Si la personne devient symptomatique, appeler le 1-877-644-4545.

---

<sup>1</sup> Retirer les gants, se laver les mains avec une solution hydroalcoolique, retirer la protection oculaire, se laver les mains avec une solution hydroalcoolique, retirer le masque en le prenant par les élastiques sans toucher au papier et terminer en se lavant les mains avec une solution hydroalcoolique.

## Fiches complémentaires sur les mesures d'isolement :

[Consignes à suivre pour la personne de retour d'un pays étranger - Coronavirus \(COVID-19\)](#)

[Consignes à suivre pour la personne malade en attente d'un test ou du résultat d'un test pour la COVID-19](#)

[Consignes à suivre pour la personne atteinte de la COVID-19 en isolement à la maison](#)

[Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de la COVID-19](#)

### 3. Aménagement des services

- Modifier l'organisation des services afin de diminuer la mobilité des personnes, par exemple, arrêter les périodes de carences dans les services d'hébergement d'urgence et prolonger les heures d'ouverture.
- Élaborer un plan de mesures d'urgence pour réagir en présence d'une éclosion dans l'organisme
  - Identifier les partenaires avec lesquels la communication doit être assurée, tels que la direction régionale de la santé publique, les cliniques médicales à proximité et les centres hospitaliers désignés qui recevront les usagers en cas de détérioration clinique
  - Chaîne de commandement pour la prise de décision
  - Plan de contingence pour assurer que le personnel et les bénévoles soient suffisants
  - Toutes autres mesures du plan adapté à l'organisme communautaire

### 4. Périodes des repas

- Instaurer un horaire pour les repas afin de limiter le nombre de personnes dans la cuisine et dans la salle à manger (respecter la distance de 2 mètres).
- Nettoyer l'espace entre chaque personne qui occupe la place avec le produit d'entretien utilisé habituellement. Au besoin, consulter la liste suivante: (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>)
  - Lorsque possible, demander aux utilisateurs de nettoyer eux-mêmes après utilisation;
  - Désinfecter l'aire de repas une fois chaque période de repas terminée
- Assurer un lavage des mains pour au moins 20 secondes avant et après le repas.
- Faire manger les travailleurs et les bénévoles à tour de rôle dans un endroit qui leur est réservé ou prendre les mesures nécessaires pour assurer une distance de 2 mètres entre les personnes dans la salle de repas (ex.: local plus grand, rotation des horaires de repas). Bien nettoyer l'espace entre chaque personne qui occupe la place. Garder les mêmes places avec les mêmes groupes pour les repas des travailleurs et des bénévoles.
  - Désinfecter l'aire de repas une fois chaque période de repas terminée
- Ne rien échanger (tasses, verres, assiettes, ustensiles, etc.).
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du savon à vaisselle habituel ou si possible au lave-vaisselle.

### 5. Entretien des chambres et des dortoirs

- Si possible, favoriser à ce que chaque usager nettoie son espace personnel
- Si l'entretien ménager est fait par un employé ou un bénévole, privilégier les moments où aucun usager ne se trouve dans la chambre ou s'assurer d'être à 2 mètres de distance.

- Mettre des gants et nettoyer avec les produits habituels en portant une attention particulière aux endroits fréquemment touchés.
    - Éviter de porter les mains gantées au visage.
  - Entre les usagers, procéder à un nettoyage complet de la chambre et une désinfection de la salle de bain après le nettoyage.
  - Se laver les mains régulièrement, et à chaque fois qu'on retire les gants.
- A. Si un usager est un cas confirmé de Covid-19 ou s'il est en attente d'un résultat de dépistage :** ne pas procéder à l'entretien de la chambre et procurer à l'usager le matériel nécessaire pour s'en charger lorsque c'est possible.
- Lorsque l'entretien doit être fait par un employé ou un bénévole, appliquer les procédures mentionnées au point 5. Faire porter un masque de procédure à l'usager.

**a) Après le départ d'un cas confirmé de COVID-19 :**

- Fermer la chambre et attendre au moins trois heures, et si possible 24 heures, avant de commencer le nettoyage et la désinfection. Si possible, ouvrir les fenêtres extérieures pour augmenter la circulation de l'air dans la zone.
- Les mêmes produits nettoyants et désinfectants peuvent être utilisés pour effectuer les tâches de nettoyage. Nettoyer selon les spécifications du fabricant.
- Pour les surfaces poreuses, telles que tapis et rideaux, éliminer toute contamination visible, lorsque présente, et nettoyer avec les nettoyants appropriés indiqués pour une utilisation sur ces surfaces. Après le nettoyage, si les articles peuvent être lavés, les laver conformément aux instructions du fabricant en utilisant le réglage d'eau le plus chaud approprié pour ces articles puis les faire sécher complètement par la suite.
- Les mouchoirs de papier et le matériel jetable utilisés par la personne doivent être jetés dans un sac fermé, puis déposé dans le contenant utilisé lors de la collecte régulière des ordures.

**B. Mesures de protection pour procéder au nettoyage**

- Les mêmes mesures de protection du personnel d'entretien s'appliquent qu'il y ait eu ou non une personne atteinte de la COVID-19 dans la chambre.
  - Porter des gants imperméables pour protéger les mains lors du nettoyage.
  - Se laver les mains et les avant-bras avec de l'eau et du savon lorsque les gants sont retirés.
  - Éviter de porter les mains gantées au visage.
  - Après le nettoyage, les gants qui sont lavables doivent être soigneusement lavés avec de l'eau et du détergent et séchés, ou encore jetés et remplacés par une nouvelle paire au besoin.
  - Le lavage des mains doit être effectué avant et après le port de gants.

**Groupe de travail Santé SAT-COVID-19**  
**Institut national de santé publique du Québec**

**Note :** Les éléments de réponses présentés ci-dessus sont basés sur l'information disponible au moment de rédiger ces recommandations. Puisque la situation et les connaissances sur le virus SARS-CoV-2 (Covid-19) évoluent rapidement, les recommandations formulées dans ce document sont sujettes à modifications.

**Recommandations intérimaires concernant les organismes  
communautaires : mesures supplémentaires de prévention plus  
spécifiques aux organismes qui offrent de l'hébergement**

**AUTEUR**

Groupe de travail SAT-COVID-19  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec

© Gouvernement du Québec (2020)